



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 2 décembre 2019, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Étaient présents : M. Steven Parent, conseiller
M. Jean-Simon Landry, conseiller
M. David Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme Marie-Hélène Richard, conseillère
Mme Denise Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Monsieur Antoine Audet, directeur général et greffier.

19-12-607

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 10.2. Octroi de contrat – Entente relative à l'équipement et à l'approvisionnement en combustible propane, est retiré de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

19-12-608

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019 soit adopté, tel que proposé.

19-12-609

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2019

Il est PROPOSÉ par Mme Marie-Hélène Richard
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 novembre 2019 soit adopté, tel que proposé.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

19-12-610 MOTION DE FÉLICITATIONS - LAURÉATS DU 11E GALA RECONNAISSANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LA BAIE-DES-CHALEURS

CONSIDÉRANT la tenue du Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce de la Baie-des-Chaleurs, le samedi 23 novembre 2019, à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT que plusieurs entreprises situées sur le territoire de la ville ont remporté les honneurs lors de ce Gala;

CONSIDÉRANT que le dynamisme des entreprises locales a un impact significatif sur la vitalité socio-économique de la communauté;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal dépose une motion de félicitations pour les entreprises gagnantes lors de cette soirée reconnaissance :

- Commerce de détail : Boutique F.L. Bélanger
- Jeune entreprise : Fumoir Artisanal Indian Bay
- Transmission et relève : Jérémie Lacroix, atelier débosselage Carleton
- Performance et rayonnement : Daniel Labillois, campus de la Baie-des-Chaleurs, FADIO

19-12-611 MOTION DE FÉLICITATIONS - PRIX DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES EN MATIÈRE DE VÉHICULES HORS ROUTE

Les membres du conseil déposent une motion de félicitations à Madame Lise Leblanc qui a été honorée lors de la 10e cérémonie de remise du Prix reconnaissance des bénévoles en matière de véhicules hors route. Le prix vise à souligner l'implication de madame Leblanc dans le développement des sentiers de VTT de la région.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

POLITIQUE DE DONS - DONS EFFECTUÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER OCTOBRE 2019 AU 30 NOVEMBRE 2019

- Centre d'Action Bénévole Saint-Alphonse-Nouvelle : 100 \$
- Club 50 + de St-Omer: 200 \$

19-12-612 CALENDRIER DES RENCONTRES 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires du conseil pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE les membres du conseil municipal siégeront à 20 h, à la salle Lavoie St Laurent de l'hôtel de ville, aux dates indiquées ci-dessous pour les séances ordinaires de l'année 2020:

Lundi 13 janvier	Lundi 6 avril	Lundi 6 juillet	Lundi 5 octobre
Lundi 3 février	Lundi 4 mai	Lundi 3 août	Lundi 2 novembre
Lundi 9 mars	Lundi 8 juin	Lundi 14 septembre	Lundi 7 décembre

19-12-613

OFFRE DE SERVICE - QUALITÉ DE SERVICE, PAR DÉTAIL FORMATION - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT le rôle de la Ville de Carleton-sur-Mer auprès de l'ensemble des citoyens et citoyennes ainsi que des différentes clientèles qui fréquentent les infrastructures touristiques de la Ville (Camping, golf, bureau d'information touristique, etc.);

CONSIDÉRANT que la planification stratégique de la Ville (2019 - 2024) a permis d'identifier des enjeux importants pour le fonctionnement de la Ville, dont "l'organisation du travail et l'efficacité au service des citoyens"

CONSIDÉRANT l'importance d'offrir un service de qualité aux citoyens et de se doter d'outils efficaces pour appuyer les membres de l'équipe dans leur travail;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Détails formation, qui inclue la rédaction d'une politique de service aux citoyens, la formation de l'ensemble des membres de l'équipe ainsi qu'une évaluation des apprentissages;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE l'offre de service de Détail formation, au montant de 29 040 \$ (plus les taxes applicables) soit acceptée;

QUE cette dépense soit financée à même le fonds d'administration du budget 2020.

19-12-614

DÉLÉGATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION - SDMC ET QUAI DES ARTS

CONSIDÉRANT le départ de la directrice des services administratifs et de la trésorerie de son poste, le 4 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier assumera le poste par intérim, pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des services administratifs et de la trésorerie assumait des fonctions au sein du conseil d'administration du Quai des Arts et que ce poste doit être remplacé;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le directeur général et greffier, Monsieur Antoine Audet, soit nommé à titre d'administrateur du Quai des Arts;

QUE le directeur général et greffier, Monsieur Antoine Audet, soit nommé à titre de directeur de la SDMC.

19-12-615 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT le départ de la directrice des services administratifs et de la trésorerie de son poste, le 4 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier assumera le poste par intérim, pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que l'article 107 de la Loi sur les cités et villes du Québec (LCV) permet au conseil de nommer une seule personne pour remplir les charges de greffier et de trésorier, soit le vocable de secrétaire-trésorier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le directeur général et greffier, monsieur Antoine Audet, soit nommé à titre de secrétaire-trésorier de la Ville de Carleton-sur-Mer, jusqu'à ce qu'une personne occupe de nouveau le poste de la trésorerie;

19-12-616 CLICSÉCUR - NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES ET D'UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

De nommer Antoine Audet, directeur général et greffier, à titre de responsable des services électroniques et de représentant autorisé pour l'inscription à ClicSÉCUR et services offerts par les ministères et organismes.

19-12-617 PARADE DU PÈRE NOËL - AUTORISATION DE LA PARADE POUR LE DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer collabore annuellement à l'initiative du Club Lions de Carleton-sur-Mer qui organise une parade du Père Noël;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal autorise le Club Lions de Carleton-sur-Mer à utiliser le réseau routier municipal et la route 132 pour la parade du Père Noël prévue le dimanche 15 décembre 2019.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

19-12-618 COMPTES À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2019

Madame Denise Leblanc se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Il est PROPOSÉ par Mme Marie-Hélène Richard
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 novembre 2019, au montant total de 655 019.04 \$ soit acceptée, telle que proposée.

19-12-619 FERMETURE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2016-281

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution # 18-11-291, adoptée le 5 novembre 2018, le conseil autorisait que le surplus de financement de 489 938\$ au règlement 2016-281 (Legs 250e) soit affecté au remboursement du service de la dette pour les années 2018, 2019, 2020,2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'affectation au remboursement de la dette pour 2018 n'a pu être comptabilisée puisque le règlement d'emprunt n'était pas fermé;

CONSIDÉRANT QU'au 1er janvier 2019, le solde disponible au règlement d'emprunt 2016-281 s'élevait à 666 673 \$, ce qui génère un surplus excédentaire de 176 735 \$;

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2019, les dépenses liées au projet des Legs s'élevaient à 7 468.53 \$ au 7 octobre 2019;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

De procéder à la fermeture du règlement d'emprunt 2016-281 en date du 7 octobre 2019;

D'affecter le surplus de financement de 489 938 \$ pour le remboursement de capital et intérêts, tel qu'il appert dans la résolution 18-11-291, mais à compter de l'exercice financier 2019 et pour les années subséquentes jusqu'à épuisement de l'affectation;

Qu'une reddition de compte sera présentée lors d'une séance du conseil avant la fin de l'exercice financier 2020 pour affecter le surplus résiduel.

19-12-620 ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT AU 31 OCTOBRE 2019

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE les activités d'investissement au 31 octobre 2019, au montant de 201 758.27 \$ soit approuvé, tel que présenté.

DOSSIERS DU GREFFE

19-12-621 NOMINATION - GREFFIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT le départ de la directrice des services administratifs et de la trésorerie de son poste, le 4 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que la directrice des finances est la titulaire du poste d'assistante greffière;

CONSIDÉRANT que l'article 96 de la Loi sur les cités et villes du Québec (LCV) permet au conseil de nommer une employée assistante greffière;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la secrétaire administrative affectée à la greffe, madame Samantha Leblanc, soit nommée à titre d'assistante-greffière de la Ville de Carleton-sur-Mer;

DOSSIERS DE L'URBANISME

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, TENUE LE 25 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 25 novembre 2019, est déposé, pour information, aux membres du conseil.

19-12-622

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 16, RUE DES TREMBLES (LOT 4 542 327) - CONSULTATION DU PUBLIC ET DÉCISION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT la demande consistant à accepter la superficie et la largeur du bâtiment principal de type résidence unifamiliale isolée qui sont respectivement de 50,5 m² et 6,83 m, alors que le règlement de zonage prévoit une superficie minimale de 67 m² et la largeur minimale de 7 m pour le bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure concernant la superficie et la largeur de ce bâtiment à déjà été accepter pour ce bâtiment (résolution no 09-07-238.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la mention «Chalet» peut porter à confusion ;

CONSIDÉRANT que les normes règlementaires concernant la superficie et la largeurs minimale des bâtiments à été modifié depuis cette décision;

CONSIDÉRANT QUE cette situation n'aura pas d'impact sur les voisins;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion qui s'est tenue le 25 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 2 décembre 2019 concernant cette demande ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal accepte la superficie et la largeur du bâtiment principal de type résidence unifamiliale isolée , située au 16, rue des Trembles (lot 4 542 327) qui sont respectivement de 50,5 m² et 6,83 m, alors que le règlement de zonage prévoit une superficie minimale de 67 m² et la largeur minimale de 7 m pour le bâtiment principal.

19-12-623

AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL PROJET DE MISE EN VALEUR DU BANC DE SAINT OMER

CONSIDÉRANT le projet de mise en valeur du Banc de Saint-Omer;

CONSIDÉRANT QU' un bail auprès du de la direction de la gestion du domaine hydrique de l'état est requis pour réaliser le projet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Marie-Hélène Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le directeur général et greffier de la Ville de Carleton-sur-Mer à signer les documents relatifs à ce projet.

19-12-624

AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER RÉCRÉATIF POUR DES ACTIVITÉS NON-MOTORISÉES - RUES DE LA MONTAGNE ET DU TRAIT CARRÉ

CONSIDÉRANT le projet d'un sentier récréatif pour des activités non-motorisées de la Corporation du Mont Saint-Joseph.

CONSIDÉRANT QUE ce projet implique le surfaçage et la circulation d'une surfaceuse sur les portions non-déneigées de la rue de la Montagne et du trait Carré, tels que décrits au règlement 2002-21 décrétant l'entretien d'hiver des chemins municipaux;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil autorise la Corporation du Mont Saint-Joseph le surfaçage et la circulation d'une surfaceuse, pour l'aménagement d'un sentier récréatif pour des activités non-motorisées, sur les portions non-déneigées de la rue de la Montagne et du trait Carré, tels que décrits au règlement 2002-21 décrétant l'entretien d'hiver des chemins municipaux.

19-12-625

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – DEMANDE D'USAGE AUTRE QUE L'AGRICULTURE (LOT 5 462 849)

CONSIDÉRANT la demande d'usage autre que l'agriculture déposée par Excavation Leblanc inc. du lot 5 462 849 du cadastre du Québec pour l'agrandissement et l'exploitation d'une sablière;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est conforme à la réglementation municipale concernant le zonage et le lotissement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal appuie la demande d'aliénation et d'usage autre que l'agriculture par Excavation Leblanc inc. du lot 5 462 849 du cadastre du Québec pour l'agrandissement et l'exploitation d'une sablière.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

19-12-626 ADOPTION DU PLAN D'ACTION TRIENNAL (2020-2022) DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer possède une politique familiale depuis 2012;

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale représente une priorité de la Ville de Carleton-sur-Mer au niveau de l'attraction et de la rétention des familles au sein de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de la politique familiale est échu et que des séances de travail et du comité de suivi de la politique et une consultation publique ont été menées en vue de renouveler le plan d'action, et ce, pour les trois prochaines années;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

Il est résolu que la Ville de Carleton-sur-Mer adopte le renouvellement du plan d'action triennal 2018-2020 de la Politique familiale et qu'elle autorise l'application de ce dernier sous l'initiative de la direction loisir, culture et vie communautaire.

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

19-12-627 ROUTE ST-LOUIS - DÉNEIGEMENT HIVER 2019-2020

CONSIDÉRANT la demande de déneigement de la route St-Louis pour la période hivernale 2019-2020 déposée par la compagnie Produits Forestiers Temrex, S.E.C. ;

CONSIDÉRANT les exigences du règlement 2009-165 permettant l'ouverture temporaire de la route St-Louis ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'autoriser la compagnie Produits Forestiers Temrex, S.E.C. de déneiger la route St-Louis conformément à leur demande.

OCTROI DE CONTRAT - ENTENTE RELATIVE À L'ÉQUIPEMENT ET À L'APPROVISIONNEMENT EN COMBUSTIBLE PROPANE

Considérant que la ville de Carleton-sur-Mer souhaite mettre à jour son contrat de location d'équipement et d'approvisionnement en combustible propane

Considérant que la Ville a reçu deux offres pour la location d'équipement et d'approvisionnement en combustible propane soit:

- Supérieur Propane
- Solugaz Propane

Considérant que l'offre de Supérieur Propane est la plus avantageuse pour la ville de Carleton-sur-Mer

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par
et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'accepter l'offre de Supérieur Propane

19-12-628

**MISE À JOUR DE L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 2002-21
CONCERNANT L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2002-21, à l'article 3, prévoit que le conseil municipal peut, par une résolution, modifier l'annexe A dudit règlement afin d'y ajouter une rue, un chemin ou une section de rue ou de chemin dont l'entretien d'hiver incombera à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire mettre à jour cette annexe en fonction des changements de noms de rue ainsi que des développements résidentiels réalisés depuis la dernière mise à jour de l'annexe A;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

De remplacer l'annexe A du règlement 2002-21 par une nouvelle liste mise à jour comme suit:
(voir Annexe A - mise à jour le 25 novembre 2019)

19-12-629

ACHAT D'UNE GRATTE À NEIGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite améliorer son service de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une gratte à neige permettra d'économiser sur les contrats de déneigement de certaines rues, stations de pompage, réservoir d'eau potable et éventuellement sur certains stationnements ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des prix à deux fournisseurs pour cet équipement :

- Service de réparation Joël Inc. (acier inox.) : 10 452.44 \$ + taxes applicables
- Pièce d'auto B.M. (acier inox.) : 9 668.70 \$ + taxes applicables

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Marie-Hélène Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'accepter la proposition Pièce d'auto B.M. pour l'achat d'une gratte à neige en acier inoxydable, au coût de 9 668.70 \$ (sans les taxes applicables).

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement et que les modalités de remboursement soient déterminées lors de l'acceptation des dépenses d'activités d'investissement.

19-12-630 OCTROI DE MANDAT - AVANT PROJET - RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ALIMENTANT LE CAMPING DE CARLETON-SUR-MER

CONSIDÉRANT l'état vétuste des conduites d'alimentation d'aqueduc et d'égout du camping de Carleton-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE la ville de Carleton-sur-Mer désire effectuer la réfection complète de ces conduites;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'octroyer un mandat d'étude d'avant projet à la firme ARPO afin d'identifier une solution pour la mise à niveau de ces infrastructures

QUE l'étude soit financée par le fonds d'administration de l'année 2020 en attendant le règlement d'emprunt et les subventions à prévoir pour le financement du projet d'infrastructures.

19-12-631 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT QUE la ville de Carleton-sur-Mer a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil de Carleton-sur-Mer approuve les dépenses d'un montant de 13 147.00 relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

19-12-632 ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE DÉSINCARCÉRATIONS

CONSIDÉRANT QUE les documents fournis par BOIVIN ET GAUVIN INC. respectent l'appel d'offres de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la soumission présentée par BOIVIN ET GAUVIN INC. est conforme aux exigences du devis descriptif;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par BOIVIN ET GAUVIN INC. est considéré comme actuel dans la catégorie d'équipements visée par l'appel d'offre de la Ville de Carleton-sur-Mer

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'octroyer le contrat à la firme BOIVIN ET GAUVIN INC. comme ayant
présenté une soumission conforme à son appel d'offre 2019-03 ENSEMBLE
D'OUTILS DE DÉSINCARCÉRATIONS.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie les recommandations de la firme
BOIVIN ET GAUVIN INC.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la
prochaine séance du conseil aura lieu le 9 décembre 2019, à la salle Lavoie-
St-Laurent de l'hôtel de ville.

AUTRES SUJETS

Aucun sujet

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels
ils sont intervenus.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

14 personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre
des citoyens et le conseil municipal.

19-12-633

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h40, M. Steven Parent propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier